

Bon No: 004415030	1ere Gachée: 07:20 (1) Quantité: 5.00 m3	Date: 10/09/2025 référence commande(2):	reap090925144741	Zone: TRANSPORT TOI	
client: 410806 chantier: GEPG02	NGE GENIE CIVIL ZDW001-ZDW-GUEUX		PARC ACTIVITES DE LAURADE ST ETIENNE DU GRES CS8000 13156 07.85.82.51.26 51390 Gueux	Véhicule: P96 PUMI LAMBERT P96 LAMBERT	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:
08:00					CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 
code Béton RJB353A350	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) XF2	Classe Chlorure CL 0,40	consistance(7) S3 Dmax 20
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C35/45
appellation commerciale C35/45 XF2 S3 Dm20 CEM2 350					
Propriétés particulières spécifiées 150mm +/- 30mm					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
BARBOTINE PUMI 2H M3 PUMI CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE		PRE 5480 EA ISOSPHERE 5140		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:			

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1